



Comment les Biens COMMUNS peuvent-ils supprimer ou encadrer l'Orpillage illégal ? Et faire profiter les habitants des ressources de leurs terres ?

De tout temps l'exploitation de l'Or a exercé une fascination sur les êtres Humains. Cette fascination existe encore. Pas seulement pour l'envie d'être millionnaire, mais souvent pour gagner un peu plus, et plus rapidement, que dans d'autres activités classiques. Et échapper à son sort ou sa destinée.

C'est pour ces raisons qu'historiquement es États ou les embryons d'États (Tous les Cités, Royaumes ou Empires du monde Antique semblent s'être livrés à cette activité) ont toujours cherché à avoir le Monopole de l'extraction de l'Or ou au moins de contrôler au plus près cette activité.

Et de tout temps, des aventuriers, des rebelles, des morts de faim économiques se sont lancés dans des exploitations plus ou moins légales ou au moins tolérées pour prospecter par eux-mêmes et trouver le filon du siècle. Les cas les plus connus sont les [ruées vers l'Or](#) de la Californie en 1848 et le [Klondike](#) en 1897.



Mais il y a eu après bien d'autres ruées vers l'Or. Les plus récentes, connues, se trouvant en Afrique. Mais de nombreuses mini ruées vers l'Or passent sous les



## Comment les Biens COMMUNS peuvent-ils supprimer ou encadrer l'Orpaillage illégal ? Et faire profiter les habitants des ressources de leurs terres ?

radars et sont connues par ouï-dire ou lorsque des campements d'exploitation abandonnée sont découverts. C'est le cas ainsi en Guyane, racontée dans le feuilleton Français du même nom, produit par Canal Plus. Ces exploitations, en plus de l'illégalité et de la fraude aux déclarations fiscales et du manque à gagner, considérable de l'État Français, posent surtout d'énormes problèmes de pollution par leurs méthodes d'orpaillage au mercure (voir [informations du WWF France](#) et un [PDF de 2013 d'InfoTerre](#)) ou de déforestation par incendie.

Et malheureusement encore plus vis-à-vis des autochtones qui se font chasser de leurs propres territoires de Vie, voire même parfois assassinés pour que les exploitations illégales puissent prospérer en toute « tranquillité ».

On voit ainsi que les problèmes posés par l'exploitation illégale de l'Or sont multiples :

- Pollutions du Sol
- Pollutions des Eaux
- Déplacements de population
- Traumatismes psychologiques
- Blessures
- Assassinats
- Perte de taxes et/ou rentrées fiscales
- Pas de visibilité de l'État sur l'exploitation des ressources de son Sol
- Mauvaises exploitations des filons
- Entraves à l'exploitation de filons connexes
- Répartition des « salaires » très inégale entre les simples ouvriers et les financeurs
- Prises de risques physiques élevées chez les exploitants des Mines
  - Mercure
  - Dynamite
  - Étayage de filon
  - Conditions de travail en général (Horaires, intensité ...)

Mais il faut bien comprendre que les ressorts économiques et sociaux poussant les individus (Nécessité de s'en sortir, d'avoir une autre vie pour soi, pour sa famille) sont extrêmement puissants. Et tant qu'un mois de travail dans une mine illégale représentera une année, ou beaucoup plus, de travail légal, les tentations et les pressions mèneront toujours à création continue et spontanée de ces activités, quel que soit l'endroit du globe. Il suffit que la zone à surveiller soit vaste, difficilement accessible ou repérable avec des forces de Police peu ou pas motivées, pour que les



## Comment les Biens COMMUNS peuvent-ils supprimer ou encadrer l'Orpaillage illégal ? Et faire profiter les habitants des ressources de leurs terres ?

exploitations illégales poussent comme des champignons en basse clairière un lendemain de pleine Lune arrosée...

Et c'est dans ce cadre-là que la forme d'organisation du Bien COOPÉRACTIF peut potentiellement répondre à la fois aux envies des habitants du secteur concerné (vivre mieux) et aux intérêts, à long terme, de la Communauté.

La structuration du Bien COOPÉRACTIF se fera sous cette forme.

- Propriété du Terrain : Bien COOPÉRACTIF
- Accord de la Communauté gérant le Bien COOPÉRACTIF pour exploiter le filon
  - Mise en place d'une véritable politique de gestion stratégique, sur des centaines, si ce n'est des milliers d'années, des capacités, supposées, du territoire en question.
- Répartition des revenus générés à 50% entre la Communauté et les « travailleurs » afin d'assurer de la richesse à la Communauté pour que tous les membres de celle-ci en bénéficient et pour que les véritables exploitants en profitent également.
  - Comme le Bien COOPÉRACTIF est propriétaire de la mine, il paye ou loue les machines nécessaires pour que l'exploitation se réalise. Ce coût est étalé sur les années d'exploitation de la mine avec les coûts de maintenance ou d'évolution du matériel.
  - Il n'y a donc plus besoin de rembourser un actionnaire de son investissement par des dividendes récurrents. La répartition entre véritables travailleurs peut alors se faire sur des bases plus équitables avec des échelles de salaire plus resserrées (ce qui n'exclut pas des possibilités de primes individuelles d'efficacité).
- Respect des normes sociales en cours
- Intégration et priorisation le plus possible des populations locales dans les métiers directement (Mine) ou indirectement (Logistique) liés à l'exploitation de la Mine.
- Prévention de la pollution et applications de plans de remise en état de la mine pour une transition écologique douce et permanente (Rebouchage de la Mine, transformation du terrain en prairie, forêts, exploitation extensive, etc.



Comment les Biens COMMUNS peuvent-ils supprimer ou encadrer l'Orpillage illégal ? Et faire profiter les habitants des ressources de leurs terres ?



Pour éviter les tricheries, habituelles, sur la déclaration des montants d'Or trouvés, il faudra sans doute mettre en place d'autres équipements ou d'autres méthodes de découvertes de pépites d'Or. On peut, parfois, envisager, lorsque cela correspond au type de filon trouvé, des transports de terre dans un centre globalisé de traitement du Minerai pour empêcher tout détournement d'extraction sur place.

Ainsi le Bien COOPÉRACTIF par son esprit et sa volonté/capacité de profiter au plus grand nombre est le plus à même de permettre l'exploitation de mines ou ressources situées à l'intérieur d'un pays ou de ses eaux territoriales (rappelons que moralement parlant, l'ensemble des ressources situées en-dehors des pays et des eaux territoriales appartiennent à l'ensemble de l'Humanité actuelle et de celles à venir).

C'est notamment la forme de contrôle la plus adaptée pour éviter les situations de tragique ridicule d'abandon de souveraineté nationale et de quasi-don, à des sociétés Privées, qui de plus, ne sont mêmes pas du pays concerné, de mines et



Comment les Biens COMMUNS peuvent-ils supprimer ou encadrer l'Orpillage illégal ? Et faire profiter les habitants des ressources de leurs terres ?

filons aux réserves potentielles très élevées. C'est le cas notamment en Guyane pour le projet dit de la [Montagne d'Or](#).

Rappelons ici les évidences portées par les valeurs des Biens COOPÉRACTIFS :



Les Matières Premières d'un Pays appartiennent seulement et uniquement à l'ensemble des membres de sa Communauté. Chaque habitant doit recevoir sa part proportionnelle de richesse créée par l'exploitation de ses ressources.

De plus, la forme du Bien COOPÉRACTIF permettra l'orientation et la canalisation des énergies locales des habitants qui veulent connaître, par le travail dans ce type d'activité, une meilleure prospérité que dans des activités classiques. Et seule la forme du Bien COOPÉRACTIF permet d'allier et de marier les intérêts individuels, à court terme, et les intérêts collectifs, à court, moyen et long terme.